

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (28) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BENDJILLALI, F. BRAILLARD, H. PREHER, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MERY, Y. GANIVELLE; L. BRARD, E. FARHAT, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ.

POUVOIRS (10) :

J. DUMAS mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire L. RABUSSIER
S. COTTEREAU mandante a pour mandataire P. MIS
T. BAUDIN mandant a pour mandataire AF. BOURAT
M. MONTASSIER mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
A. LEBORGNE mandante a pour mandataire F. BRAUD
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire G. MAUDUIT
M. METAIS mandante a pour mandataire F. MERY
G. MICHAUD mandant a pour mandataire C. PAILLER
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE (1) :

P. MIS

Nom du secrétaire de séance : Corine FARINEAU

RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed Ben-Embarek

OBJET : Jeunesse - Attribution de bourses « mobilité internationale »

La commune de Châtellerault soutient les jeunes à travers différents dispositifs pour la réalisation de leurs projets. Elle souhaite également faciliter leurs démarches de mobilité internationale, notamment pour les jeunes issus de familles modestes, qui veulent continuer leurs études, accéder à un stage ou à une expérience professionnelle, dans le cadre d'un parcours d'insertion et ce, à l'étranger, sous la forme d'une aide au transport.

A ce titre deux demandes ont été déposées :

*- **Mélissa BROUARD**, étudiante au lycée Édouard BRANLY, en BTS Assistant Manager. Elle part en Espagne, à l'office de tourisme de Castellon, pour un stage de 7 semaines. Elle sollicite une aide de la ville pour le voyage dans le cadre de ce projet.*

*- **Florine AMIRAULT**, élève au lycée Kyoto à Poitiers. Elle part au Maroc à Tahanaout pour un stage de 12 semaines. Sa mission est la mise en place d'une stratégie de communication pour l'écomusée du parc national de TOUBKAL. Elle sollicite une aide de la ville pour le voyage dans le cadre de ce projet.*

* * * * *

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) indiquant que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune

VU les articles L.1115-1 et suivants du C.G.C.T. concernant l'action extérieure des collectivités locales.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 28 septembre 2017

n°29

page 2/2

VU le règlement du dispositif « mobilité internationale jeunesse » adopté par délibération n° 34 du conseil municipal du 28 novembre 2011,

VU la modification du règlement du dispositif « mobilité internationale jeunesse » adopté par délibération n° 22 du conseil municipal du 7 juillet 2014,

VU la modification du règlement du dispositif « mobilité internationale jeunesse » adopté par délibération n° 28 du conseil municipal du 23 juin 2016,

VU l'avis favorable de la commission d'attribution réunie le 15 juin 2017,

CONSIDERANT l'intérêt local du dispositif "programme formation mobilité internationale jeunesse" de la commune de Châtellerault,

CONSIDERANT qu'il est opportun de soutenir les jeunes dans leur parcours vers l'emploi, leurs projets de formation et notamment leurs projets de mobilité internationale,

CONSIDERANT que ces jeunes remplissent les critères d'attribution,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide

- d'attribuer, dans le cadre des bourses «mobilité internationale jeunesse», 200 € à **Mélissa BROUARD**

- d'attribuer, dans le cadre des bourses «mobilité internationale jeunesse », 300 € à **Florine AMIRAULT**.

Le montant de la dépense sera imputé sur la ligne budgétaire 048.1/6714/4400

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER